

Balmet Jean

LE PETIT CORPATUS



Village de la SALETTE 1860

AOUT 1987

N° 84

1987

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 Juillet 1987

PRESENTS : MM. CARDIN, ROUX, BLANC, RICHARD, MOUSSIER, SENAC
GONTARD, GUEYDAN, GALVAIN, PAULIN, BONDARNAUD,
JOURDAN

ABSENTS : MM. DESBOIS, BALMET, PELLISSIER

I - VENTE BATIMENTS GENDARMERIE

2 offres ont été faites :

- le grand bâtiment est laissé à M. COSTA pour la somme de
11 0000 F.

- le plus petit à l'entreprise P.I.O pour la somme de 7 000 F

II - ACQUISITION TERRAIN PAR TECHNIC-APPLICATION

- la surface nécessaire à l'implantation du nouveau bâtiment
sera vendue par la Commune à Technic-applications avec un con-
trat de location-vente.

- les services fiscaux ayant estimé le bâtiment actuel à
300 000 F, le Conseil Municipal revend au SMIME, pour cette
somme ce premier bâtiment et demande à M. COSTA de payer une
location à la Commune depuis le moment où il s'est installé
dans le locaux jusqu'à la vente au SMIME. Le rachat de ce bâ-
timent sera négocié directement entre M. COSTA et le SMIME.

- les frais de travaux PTT sont à renégocier avec le SMIME.

III - POSTE TUC

- le poste TUC de M. CHARLES Patrick est reconduit pour 6 mois
à compter du 1er août et non renouvelable.

- un nouveau poste TUC est créé pour Melle BOUVRET Clarisse

- une demande d'emploi dans le cadre du plan Zeller formulée
par l'assistante sociale a été refusée et renvoyée sur la Com-
mune de LA SALETTE puisque s'agissant d'une personne domiciliée
à LA SALETTE.

Monsieur GUEYDAN fait remarquer que les communes sont de plus
en plus sollicitées par l'Etat (TUC, Plan Zeller, soutien aux
entreprises) pour suppléer le manque de création d'emplois.
Il souhaiterait que la solidarité soit mieux répartie.

m^o 84

IV - SUBVENTION KUKIOS

Sur la subvention versée en 1987, a été retenue la facture du 4 Juillet 1985 de 3 000,00 F.
Le Conseil Municipal maintient cette retenue.

V - GARAGE M. ROSTAING

M. ROSTAING accepterait de vendre son garage en vue de sa démolition si 2 garages étaient construits sur une partie de l'emplacement créé.

Monsieur GUEYDAN souligne qu'une décision concernant la démolition d'un bien d'autrui doit être prise avec prudence et uniquement si elle s'avère indispensable.

Monsieur le Maire rappelle le projet de déviation de la R.N 85.

Le Conseil Municipal étudie le nouveau projet élaboré par l'Équipement et se réserve un temps de réflexion.

VI - REFECTION DE CANIVEAU

La demande faite par un propriétaire de participation par la Commune aux travaux de réfection d'un caniveau a été refusée par le Conseil Municipal :

- aucune demande au préalable n'a été formulée en Mairie
- ces travaux ont été faits pour convenance personnelle et non parce que le caniveau était défectueux.

VII - REQUETE Mme VUILLET

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mme VUILLET adressée en Préfecture et sur laquelle M. le Préfet demande au Maire de donner son avis.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'expliquer à M. le Préfet que de nombreux travaux ont été faits à la demande de Mme VUILLET suite à la réfection de la Maison CATELAN en H.L.M.

VIII - DEMANDE DE Mme DUSAUGEY

Mme DUSAUGEY ayant demandé de refaire l'ancien chemin du Coin afin de tirer le bois d'une de ses parcelles, le Conseil Municipal charge le Maire de répondre que l'entretien et l'élargissement de ce chemin ne relevant pas d'un intérêt collectif, il n'est pas envisagé de travaux dans l'immédiat.

De plus, il doit être rappelé que l'entretien d'un chemin rural n'incombe pas à la seule Commune qui peut demander aux propriétaires riverains une participation financière.

Il est demandé à Mme DUSAUGEY de prendre contact avec les propriétaires voisins pour trouver avec eux une solution lui permettant de sortir ses bois.

IX - TRAVAUX DE LA CURE

Le montant des travaux étant évalué à 51 000 F, M. DEIANA est chargé de cette réfection pour ce montant.

X - CLASSE DE MER

- le montant total des frais de transport est demandé aux familles auxquelles aucune participation ne sera demandée lors de la venue des bretons.

- le voyage pour la classe de mer de Mme TEMPLIER et M. MEI est pris en charge par la Commune.

- le Comité de jumelage se rendra à PLOUEC DU TRIEUX en train pendant la classe de mer. Une partie des frais restera à la charge des membres du Comité.

XI - CANTINE SCOLAIRE

Pour tenir compte de la suppression au niveau du fonctionnement de la subvention du Conseil Général, il est demandé aux Maires de Communes qui envoient leurs élèves à CORPS une réponse écrite sur la demande de participation aux frais de cantine. En cas de réponse négative, la participation sera demandée aux familles.

XII - ORGANISATION TRANSPORT SCOLAIRE

En septembre M. MEI étant à PLOUEC DU TRIEUX, en classe de mer, M. DUMAS en congés, un problème se pose durant une semaine pour effectuer le ramassage scolaire de LA SALETTE le matin. M. le Maire et M. GUEYDAN se proposent à assurer ce transport.

XIII - DENOMINATION DES LOGEMENTS A LA PLACE DE LA MAISON PRA

Le Conseil Municipal décide de dénommer le futur bâtiment :
"Résidence PEYRAGUE"

XIV - JURY CRIMINEL

Résultat du tirage au sort :

Mme GRAND Eliane STE LUCE
Mme FROMENT Jeanne AMBEL
M. MOUSSIÉ Joël LA SALETTE

XV - CAUTION PRET POUR ENTREPRISE

Le Conseil Municipal ayant décidé à huis clos d'apporter sa caution au prêt de 400 000 F demandé par une entreprise, une délibération est prise en ce sens par le Conseil Municipal.

XVI - MISE A JOUR DES CHEMINS RURAUX

Mme BONDARNAUD demande que la Commission d'aménagement Foncier étudie la réfection de certains chemins ruraux et qu'au prochain budget ainsi qu'aux suivants, une somme soit engagée pour rétablir ces chemins en fonction de l'intérêt de la collectivité.

XVII - PERMIS DE CONSTRUIRE M. LONCHAMPT

Le Conseil Municipal accorde le permis demandé par M. LONCHAMPT sous réserve de la modification du plan de masse.

RECRUTEMENT

La Commune de CORPS recrute pour le 1er Novembre 1987 :
un employé possédant permis transport en commun (astreinte possible).

Envoyer curriculum vitae en Mairie avant le MARDI 15 SEPTEMBRE

Cachet



association locale d'aide à domicile en milieu rural

(adhérente à la fédération départementale)

CANTON DE CORPS

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 1987

Courrier

à adresser à M. le Président.

L'Assemblée Générale de l'ADMR du Canton de CORPS s'est tenue à CORPS le 4 Avril 1987 en présence du Dr. CARDIN, Maire de CORPS, Conseiller Général du canton, de Mrs. DAVIN et MEILLAND-REY, respectivement Maires de Ste Luce et St Laurent en Beaumont. Excusés: Mr GRAND (La Salle en Beaumont), Mr MOUTIN (Pellafol), Mme RIGLET (Quet en Beaumont) et Mme LINGLOIS, Assistante Sociale.

Mme ROUX, Présidente, a dressé le bilan de l'année 1986. 4004 heures ont été effectuées, soit une progression de 30% par rapport à 1985; (3057 H). Ces heures, effectuées dans 9 Communes du Canton par 9 aides ménagères, sont réparties comme suit:

184 h dans 4 Familles

3820 h chez 25 personnes âgées

Prises en charge: DDASS	7	CNCRL GNRACL	1
SEDF	3	Mines	1
GRAM	3	C AF	1
MSA	2	Bénéficiaire de l'allocation compensatrice	5
MGEN	2		

Bilan Financier

Le Compte d'exploitation s'équilibre à 257013frs 87 et fait apparaître un excédent de 26 730frs 14; les subventions des Communes, pour un montant de 3760frs ont été attribuées par:

ST MICHEL EN BEAUMONT	120f
CORPS	300
QUET EN BEAUMONT	100
ST LAURENT EN BEAUMONT	500
PELLAFOL	400
LA SALLE EN BEAUMONT	600
S I V O M	1540

Quant aux réalisations locales, qui font apparaître une recette de 9485f80, ce sont: le loto (5330frs) et la vente des calen-

Cachet



association locale d'aide à domicile en milieu rural

(adhérente à la fédération départementale)

Courrier

à adresser à M. le Président.

-driers (4155frs 80); bénéfice de ces 2 opérations: 7148frs 77.

Achats réalisés en 1986

Appareil pour le loto

Attaché case pour la trésorière

Achats proposés pour 1987;

Un second attaché case pour la Présidente

Machine à calculer avec imprimante

En plus des réalisations habituelles, nous fêterons, en 1987, le 10^e anniversaire de l'Association.

DISCUSSION

Pour les salariées de l'Association, la dénomination d'aides ménagères ne leur semble pas correspondre à la responsabilité qu'elles assument auprès des personnes âgées; le terme d'auxiliaire de vie leur semble davantage correspondre à la tâche difficile qui est la leur. De même, l'évolution de leur salaire, (égal au SMIC) ne prend pas en compte leur rôle véritable auprès des personnes aidées, allant bien au delà de la seule intervention matérielle.

De plus, le canton est situé en zone de montagne, les interventions sont éloignées, les trajets difficiles.

La Fédération sera interrogée sur la possibilité de leur octroyer une prime de risque.

Visites médicales: Les visites qui sont proposées aux salariées, limitées à la radio, sont très superficielles; des renseignements seront pris pour étudier dans quelles conditions elles pourraient bénéficier d'une visite plus complète.

Enfin, Mme ROUX et Mme SAVIGNON ont fait part de la satisfaction des personnes aidées, (toutes ont été visitées); et ont chaleureusement remercié les aides ménagères pour la façon dont elles assument leur tâche.



association locale
d'aide à domicile en milieu rural
(adhérente à la fédération départementale)

Courrier

à adresser à M. le Président.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale a été informée de la démission de Mme Ginette CHARLES. De plus, 5 membres ont été tirés au sort, dans le cadre du renouvellement par tiers du Conseil:

Mme Madeleine ABERT, Mme Arlette GARNIER, Mme Colette BONDARNAUD, Mme Madeleine ROCHAS dans le 1er collège (bénévole)
Mme Monique ROYER 2ème collège

Les 5 membres sortants ont été réélus; Mme SMAGHE Marie Jeanne, de ST LAURENT EN BEAUMONT a été élue en remplacement de Mme CHARLES

- Relais locaux et responsable dossiers:

AMBEL	
BEAUFIN	Mme SAVIGNON Juliette
MONESTIER D'AMBEL	
LA SALETTE FALLAUAUX	Mme ROYER Bérangère
CORPS	Mme MOUSSIER Rose Aimée
STE LUCE	Mme AUBAUD Nicole
LES COTES DE CORPS	Mme GIROUD Nicole
QUET EN BEAUMONT	Mme GAUTIER Hélène
LA SALLE EN BEAUMONT	Mme BOREL Thérèse
ST LAURENT EN BEAUMONT	Mme SMAGHE Marie Jeanne
ST MICHEL EN BEAUMONT	Mme VIAL
ST PIERRE DE MEAROTZ	Mme CARLES Yvette
PELLAFOL	Mme GARNIER Arlette

ELECTION DU BUREAU

Présidente : Mme ROUX Gisèle

Vice Présidentes: Mme SAVIGNON Juliette, avec délégation à la Présidence -

: Mme BOREL Thérèse

Trésorière : Mme PELLISSIER Marie Louise

Adjointe : Mme GARNAUD Denise

Secrétaire : Mme Colette BONDARNAUD

Adjointe : Mme ABERT Madeleine

Responsable Travail: Mme MOUSSIER Rose Aimée

Mme ROYER Monique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Corps, le 05 AOUT 1987

Mairie de CORPS

Code Postal : 38970

Téléphone 30.00.31

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

- A. F. P. ASSEMBLEE GENERALE DU 05 JUIN 1987 -

PRESENTS :

D. D. A. : MESSIEURS RAFFIN ET MICDULEAU.

REPRESENTANT LA COMMUNE : MESDAMES BONDARNAUD Colette, ROUX,
MESSIEURS GUEYDAN Gilbert, RICHARD, PELLIS-
SIER.

REPRESENTANT LES PROPRIETAIRES : MM BONDARNAUD Ginette, PELLISSIER M, MAZET,
GALVIN, CHARLESP, GUEYDAN Henri.

QUORUM ATTEINT : 54 Voix sur 99

I RAPPEL DES STATUTS de l'AFP créée le 11/07/85.

II BILAN DE L'ANNEE 1986

(Gestion prise en charge par l'AFP à compter du 1er Janvier 1986).

Les dépenses se sont élevées à 13 583,17 FRANCS,

Les recettes..... 23 146,00 FRANCS,

Le bénéfice..... 9 562,83 FRANCS.

78 bêtes ont été admises à l'alpage (dont 56 en provenance des Hautes-Alpes), appartenant à 10 éleveurs (6 des Hautes-Alpes).

III SAISON D'ALPAGE 1987

- Tarifs 1987 : augmentation de 2,5 % soit, par bête :
101 FRANCS : Eleveurs résidant à CORPS,
135 FRANCS : Eleveurs propriétaires sur la Commune et dont le siège de
l'exploitation est extérieur à la Commune,
169 FRANCS : Eleveurs étrangers à la Commune.

Le prix d'une journée de travail est porté à 150 FRANCS.

.../...

- Compte rendu de la réunion avec les éleveurs :
Ces derniers souhaitent que les journées de travail pour la remise en état du parc soient mieux réparties et que chacun y participe, qu'une surveillance soit établie à tour de rôle, un calendrier sera établi.
l'achat d'un appareil permettant de couper le courant pendant la réparation de la clôture électrique.
- Enfin les éleveurs ont rappelé le problème majeur de l'alpage de Boustique : l'installation d'un deuxième point d'eau.

IV POINT D'EAU

Par une délibération du 11 Octobre 1986, le Conseil Municipal de CORPS s'est prononcé pour l'installation d'un deuxième point d'eau ; le projet retenu, d'un montant de 280 000 FRANCS H.T. devrait être financé par une subvention du Conseil Régional 50 % et 10 % subvention complémentaire Conseil Général.

Le complément pourrait être financé par un emprunt effectué par la Commune après convention avec l'AFP (prêt bonifié du CA), les annuités d'emprunt étant prises en charge par l'AFP.

En effet, conformément aux articles 22-24 et 25 des statuts qui précisent qu'il appartient au syndicat d'arrêter l'état de répartition des recettes éventuelles, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, a accepté de reverser à la Commune, pendant la durée de l'emprunt, le montant des annuités.

Les travaux seront suivis par la DDA, maître d'ouvrage.

- Dans le cadre des travaux de voirie pastorale (SIVOM) il sera demandé le prolongement de la piste jusqu'au sommet de la montagne (entretien clôture etc...).

V REGLEMENT DU PARC

Le précédent règlement de l'alpage datant de 1965, il s'avère nécessaire de le réviser.

A cet égard, il est rappelé l'interdiction de laisser vagabonder les chiens à l'intérieur de l'alpage (y compris pendant l'ouverture de la chasse), il est demandé au Mairie de prendre un arrêté en ce sens.

Il n'a pas été envisagé l'interdiction du ramassage des myrtilles (interdiction effective sur nombre de montagnes de la région). Il est cependant demandé à chacun d'en limiter la cueillette, en prenant soin de ne pas effrayer les bêtes et de ne pas détériorer les plantations.

Enfin, il est rappelé que l'usage de la piste aux véhicules à moteur est expressement réservé (sauf cas grave) aux professionnels (éleveurs et forestiers).

VI ELECTION DU BUREAU

Le bureau élu en 1985 pour deux ans est reconduit.

DIRECTRICE : COLETTE BONDARNAUD,

DIRECTEUR ADJOINT: JEAN-MARIE MAZET,

TRESORIER : JEAN RICHARD.

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE BOUSTIGUE

REGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'ALPAGE

L'alpage de Boustigue s'étend sur les 86 Ha inclus dans le périmètre de l'AFP, Association Foncière Pastorale autorisée par arrêté préfectoral n° 85-3427 du 11 Juillet 1985.

Les statuts de l'AFP fixent les règles de gestion de l'alpage.

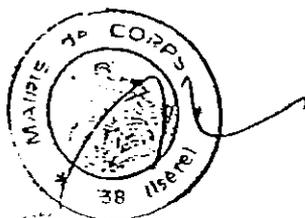
REGLEMENT GENERAL

- 1 - La période d'inalpage s'étend du 1er JUIN au 30 septembre.
- 2 - Le nombre maximum de bêtes à admettre à l'alpage est de 90.
- 3 - L'alpage est réservé aux bovins (génisses), à l'exclusion formelle de toute bête de commerce et de tout reproducteur mâle.
- 4 - Sont admises en priorité les bêtes ayant hiverné sur le territoire de la Commune de CORPS. Les bêtes extérieures à la Commune sont admises en fonction des places disponibles.
- 5 - Les éleveurs s'engagent à respecter les règles sanitaires édictées par la Direction des Services Vétérinaires de l'Isère. Toutes les bêtes doivent avoir fait l'objet de l'autorisation de déplacement accordé par la DSV. Toute substitution après la montée à l'alpage est interdite.
- 6 - La montée à l'alpage doit s'effectuer le même jour ; en accord avec le responsable d'alpage.
- 7 - Les éleveurs s'engagent à participer à la remise en état du parc, et à assurer, à tour de rôle, la surveillance de l'alpage.
- 8 - Le prix, pour la durée de l'inalpage, est fixé annuellement, lors de l'assemblée générale de l'AFP. Un acompte, égal à 50 %, est versé par les éleveurs.
- 9 - En cas de perte, accident ou autre sinistre, il ne pourra être demandé aucune indemnité à l'AFP. Chaque éleveur devant souscrire une assurance couvrant tous les risques.
- 10 - Circulation à l'intérieur du parc. L'utilisation de la piste par les véhicules à moteur est expressement réservée aux professionnels (éleveurs et forestiers).

La divagation des chiens est interdite dans le périmètre de l'alpage.

Le Maire,

FAIT A CORPS,
le 10 AOUT 1987.



La fête patronale

Le dimanche 5 juillet, la fête patronale de Saint-Pierre a été animée par le groupe "La Vignolaïse" de Vignieu et les trente cinq danseurs ont su faire apprécier les différents Rigodons du Dauphiné et les chants accompagnés à la vielle et à l'accordéon. Les Corpatus et estivants ont retrouvé avec plaisir ces danses anciennes et les costumes des pays dauphinois. Le groupe s'est produit devant la mairie pour l'apéritif et en fin de soirée, l'après midi il a fait le tour du village avec un arrêt à la Maison de retraite, place Grenette et aux jeux de boules. La course à l'oeuf a permis aux enfants de se confronter et donner le résultat suivant :

Première course : I Sébastien TETU.

Deuxième course : I ex-sequo : Cédric José-Melvut Tosun,

Troisième course : I ex-sequo Frédéric, Bekir Tosun.

Le petit train de la Mure a apporté sa participation et assurait le tour du village, avec son plein de passagers.

La fête foraine attirait aussi de nombreux participants et s'est poursuivie jusqu'au lundi. Le bal du samedi et dimanche regroupait les danseurs, une seule ombre au tableau, les orages qui ont un peu contrarié le déroulement de la fête, très animée malgré tout.



HELITREUILLAGE POUR LA MICRO-CENTRALE

Depuis le début de l'été, l'entreprise Bonna s'active à la pose des conduites de la micro-centrale et a confié à l'entreprise Matière de pose de la conduite forcée, depuis le canal jusqu'au bord du lac, ce qui représente environ 200m de chute.

Pour la mise en place de ces tuyaux dont l'accès est difficile cette entreprise a fait appel à Help Union, qui avec un hélicoptère les a amenés à proximité de la tranchée en moins de cinq heures. Exploit qui laissait réveuses les personnes ayant vu réaliser les travaux de l'usine du Sautet et qui ont admiré la virtuosité du pilote pour cet hélitreuillage.



CUISINE À LA MODE DE BRETAGNE

Pour l'amateur de coquillages, de crustacés et de poissons, la Bretagne est sans doute un paradis. Mais c'est aussi le pays des délicieuses charcuteries, des agneaux de pré-salé, des choux-fleurs et des artichauts de la « ceinture dorée », et du bon beurre salé qui donne aux gâteaux une saveur inimitable. Autrefois, la nourriture y était très rustique et les Bretons, frugaux. Dans les campagnes, on mangeait surtout de la bouillie d'avoine, des crêpes, du lard, en Basse-Bretagne, des fars salés et sucrés et, au bord de la mer, les poissons de la pêche, souvent accommodés en cotriade ou en daube. Voici des plats qui sont le reflet de cette cuisine simple, mais bien faite avec de bons produits. Vous les servirez avec du muscadet, du gros plant ou une bonne bolée de cidre.

Salade de Roscoff

(photo couverture, 4-6 personnes)
1 concombre, 1 chou-fleur, 2 ou 3 pommes de terre cuites, 3 c à soupe de sauce vinaigrette, 3 œufs durs, 150 g de crevettes cuites et décorées. Un bol de mayonnaise. Cerfeuil et estragon à volonté.

Pelez le concombre, coupez-le en rondelles et saupoudrez-le de gros sel. Laissez égoutter pendant 1 h. Nettoyez le chou-fleur, divisez-le en bouquets, faites-les cuire à l'eau frémissante salée une dizaine de minutes, ils doivent rester fermes. Egouttez-les et disposez-les dans un

saladier avec les pommes de terre coupées en rondelles. Arrosez de vinaigrette. Rincez et séchez le concombre, mélangez-le aux autres légumes. Joignez les œufs durs coupés en quartiers et les crevettes. Versez sur le tout 2 ou 3 cuillerées de mayonnaise, saupoudrez d'herbes et décorez à volonté de crevettes réservées. Servez le reste de sauce à part.

Galettes de pommes de terre

(6 personnes)
1,500 kg de pommes de terre, 250 g de farine, 100 g de beurre pour la

cuisson, 1 jaune d'œuf pour dorer.

Faites cuire les pommes de terre dans leur peau dans de l'eau salée (20 mn environ). Epluchez-les et écrasez-les en purée au pilon, ajoutez peu à peu la farine à cette purée et formez une boule. Prélevez une petite partie de cette boule que vous aplatirez pour former une galette plate de la grandeur d'une assiette et déposez-la dans la poêle où vous aurez fait chauffer un bon morceau de beurre. Faites cuire pendant 5 mn des deux côtés, dorez le dessus au jaune d'œuf et servez avec du beurre. Opérez de la même façon pour les autres galettes.

Poisson en matelote aux pruneaux

(4 personnes)
3 oignons, 50 g de beurre, 4 tranches de congé (ou, à défaut, cabillaud, lieu...), sel, poivre. 1/2 l de muscadet, une douzaine de pruneaux.

Pelez et émincez les oignons, faites-les fondre doucement dans le beurre, retirez-les et faites revenir à leur place les morceaux de poisson. Mouillez de vin, joignez les pruneaux et laissez mijoter 30 mn. Servez avec des pommes de terre en robe des champs. Vous pouvez les ajouter dans le plat pelées et coupées en quatre, 10 mn après le début de la cuisson.

Gratin de sardines

(4 personnes)
1 grande boîte de tomates pelées, 1 oignon, 1 gousse d'ail, thym, laurier, sel, poivre de Cayenne, 1 douzaine de sardines à l'huile. 2 c à soupe de chapelure.

Far aux pommes

(4-6 personnes)
125 g de farine, 75 g de sucre, une pincée de sel, 1/2 sachet de levure en poudre, 2 œufs, 1/2 l de lait. 4 pommes. Beurre pour le plat de cuisson.

Versez la farine en fontaine dans une terrine, mettez le sucre, le sel et la levure au milieu, cassez-y les œufs. Délayez progressivement avec le lait. Pelez et émincez les pommes. Beurrez un plat allant au four et à table. Couvrez le fond d'une couche de pommes, versez la pâte par-dessus. Recouvrez de pommes. Faites cuire pendant 40 mn environ à four moyen (180° C). Servez dans le plat de cuisson.

— Vous pouvez à volonté parfumer la pâte avec de la vanille, du rhum, du calvados.

— Autrefois, les fars étaient toujours servis aux repas de noces. Il était d'usage d'en rapporter un morceau chez soi pour ceux qui étaient restés à la maison.

Mettez les tomates dans une casserole avec l'oignon et l'ail hachés, ajoutez le thym, le laurier, le sel et le poivre. Laissez fondre en coulis épais. Pendant ce temps, ôtez la peau des sardines, ouvrez-les et débarrassez-les des arêtes. Dans un plat allant au four, étalez une couche de coulis, disposez les sardines par-dessus et recouvrez de coulis. Saupoudrez de chapelure, arrosez de l'huile des boîtes et faites gratiner 10 mn.

Thon cocotte

(4 personnes)
500 g de thon frais. MARINADE : 6 c à soupe d'huile, 1 c à soupe de vinaigre, 1 oignon, un bouquet garni, sel, poivre. POUR LA CUISSON : 75 g de beurre, 1 dl de muscadet ou de gros plant.

Faites mariner le thon avec les ingrédients indiqués pendant 3 ou 4 h. Egouttez-le, essuyez-le, puis faites-le revenir dans le beurre chaud. Ajoutez les aromates, mouillez de vin blanc, couvrez et laissez mijoter 30 mn.

Mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV
1	C	O	N	T	O	R	S	I	O	N	N	I	S	T	E
2	U	N	A	U	S		O	R	N	I	E	R	E	R	
3	L	E	S	E	S		C	O	Q	O	I	L	E	R	
4	D	R	A	N	E	M		Q	U	A	N	T	I	T	
5	E	E	T		U		F	U	E	L		I	M	A	
6	B	U	T		S		R	O	S	S	E	S		U	
7	A	S		D	E	L	A	I		A	N	O	R		
8	S	E	C		S	A	N	S		C	A	S	T	O	
9	S		R	A	N	C		P	I		A	I	M	E	
10	E	P	I	N	O	C	H	E		E	V	I	T	A	
11	F	L	A		R	A	I	S	I	N	E		E	C	
12	O	O		B	A	S	S	O	N		N	S	H	M	
13	S	U	C	O	N		E	P	I	L	E	P	S	I	
14	S	C	I	A	G	E		E	N		R	O	U	E	
15	E	S		S	E	X	E		I	L	E	T	S	T	

Maitrise de la situation intérieure au Liban

La Syrie a éliminé du Liban les influences étrangères (forces armées) susceptibles d'entraver la politique d'influence exclusive qu'elle poursuit dans ce pays : Etats-Unis, France, O.L.P., Israël. Elle a amené à résipiscence le Président Amine Gemayel.

Il reste maintenant à la Syrie à reprendre les rôles de la situation intérieure en achevant de liquider ou de neutraliser toutes les forces antisyriniennes, éléments armés ou forces politiques, de façon à imposer au Liban la "Pax Syriana" un état unitaire qui lui soit inféodé avec un judicieux équilibre - qu'elle arbitrerait - entre les communautés antagonistes.

Dans ce but; Damas s'efforce de réunir :

- Une instance islamique; c'est fait; le Front d'Unité Nationale, le F.U.N. a été constitué le 6 août 1985;
- Une instance chrétienne;
- Un congrès national islamo-chrétien pour rétablir l'entente libanaise.

Les dissensions internes (lutte pour le pouvoir), surtout dans le camp musulman, ne lui facilitent pas la tâche... Damas en particulier, paraît inquiète de l'excessive montée en puissance des Chiites dont une partie (le Hezbollah) est téléguidée par Téhéran.

Politique israélienne

Dans son effort vers l'obtention de frontières sûres et reconnues (objectif encore fort lointain...) Israël s'attache à résoudre un problème éternel : l'annexion de la Cisjordanie (Judée et Samarie) et de Gaza. Le problème est complexe car l'état Hébreu veut les territoires... mais pas les arabes.

D'où une stratégie :

- écarter l'Egy-pte du champ de bataille. Pas de lutte sur deux fronts. Camp David sept 1978.
- ayant engrangé cet atout au Sud porter l'effort au Nord.
- casser l'O.L.P. militairement et politiquement au Liban, de façon à enlever aux arabes de Cisjordanie (Gaza toute possibilité de se référer à "notre gouvernement de Beyrouth" et à les amener à accepter l'autonomie à l'Israélienne (autonomie des habitants pour leur administration mais pas du territoire) :
- établir au Liban un gouvernement ami et allié et signer avec lui un traité de paix.
- refouler l'armée syrienne hors du Liban.
- à l'Est, imposer à la Jordanie sa transformation en état palestinien (elle l'est déjà à 60% par sa population) après transfert sur son territoire d'un maximum de palestiniens du Liban de Cisjordanie-Gaza.

Il semble bien que cette stratégie ait été celle du Likoud (Bégin) avec, en aboutissement ; un Liban "chrétien" une Cisjordanie-Gaza israélienne, un Jordanie palestinienne.

D'où l'offensive de juin 1982 au Liban dénommée "Paix en Galilée". En fait, c'était plutôt le coup d'envoi de la "Pax hébraïca" façon Likoud dans la région...

Les Israéliens ont dû très vite déchanter: l'espoir de voir les chrétiens affirmer leur ascendant s'est évanoui avec l'assassinat de

Béchir Gémayel (septembre 1982). L'armée syrienne a bien évacué Beyrouth mais a affermi son emprise sur le Liban Nord et la Bekas, L'armée israélienne, accueillie en libératrice dans le sud Chiite très antipalestinien, a fini par voir la population Chiite se retourner contre elle dans une guerilla très dure. L'allié américain, embourbé, lui, en année électorale (1984), a refusé de prendre tout risque. En Israël, cette guerre d'usure est devenue très impopulaire... En définitive, les israéliens ont dû quitter le Liban sans avoir rien obtenu, sauf l'élimination de l'.O.L.P. de ce pays. Repli sans gloire, examen de conscience, l'affaire libanaise se solde par une défaite politique et morale pour Israël.

Le Liban, état multicommunautaire, est un contre-exemple pour l'état hébreu fondé sur une communauté juive homogène et qui n'a aucune envie d'accueillir au banquet du pouvoir d'autres communautés musulmanes ou chrétiennes). Jérusalem veut donc démontrer que la formule libanaise n'est pas viable. En se retirant TSAHAL a donc poussé à la fragmentation du Liban et l'on a assisté à l'émergence d'un mini-état Druze (été 1983), un mini-état Chiite (hiver 1984), et d'un Mini-état chrétien (mars 1985). Parallèlement, les israéliens ne cessaient de miner le pouvoir central, celui d'Amine Gémayel (déjà peu consistant...) il est d'ailleurs permis de se demander s'ils ont jamais songé sérieusement à promouvoir un pouvoir central fort, même ami, à Beyrouth (celui qu'aurait peut-être pu exercer un Béchir Gémayel) et s'il n'ont pas en fait joué dès le départ la carte de l'éclatement du Liban (?).

N'ont-ils pas en tous cas joué avec le feu? Qui va maîtriser maintenant les "fous de Dieu" Chiites qui s'installent et s'organisent à leur frontière Nord?

Les chrétiens du Liban ont été les grandes victimes de ces regroupements (par le fer et par le feu) par zones homogènes. Répartis initialement sur l'ensemble du territoire libanais et vivant libres et en paix avec les autres confessions, les voilà maintenant rassemblés Dans 8 à 10% du territoire, quand ils ne se résignent pas à l'exode....

o°o

"Une proie pour deux fauves" (I), telle est bien la situation entre la Syrie et Israël.

La politique israélienne vise à faire éclater les états voisins, et en premier lieu le Liban, suivant les clivages confessionnels, la Syrie pourrait suivre le jour où les Alaouites chassés du pouvoir de Damas, se réfugieraient dans leurs montagnes en débordant au Sud sur Tripoli et le Nord-Liban (c'est sans doute pour cette raison que l'armée syrienne "Alaouite" (I).

Damas connaît ce risque et sa politique se montre par conséquent très unitaire au Liban, cherchant à reconstruire l'Etat Libanais à l'ombre de son hégémonie et à lutter contre sa partition.

Celle-ci toutefois est aujourd'hui un fait sur le terrain et les trois mini-états déjà cités.

La partie en est là... Syriens et Israéliens se meuvent avec aisance sur l'échiquier libanais où tant de pièces sont des fous....

(I) "Ouvrage d'Annie Laurent et Antoine Basbous. Diffusion par la librairie synonyme, Paris.

(I) Un état Sunnite "couvrirait" alors la partie non-Alaouite de la Syrie (Damas et Alep).

mais un vent dangereux souffle aujourd'hui de Téhéran sur le Liban...

Politique Iranienne

L'Islam est le leitmotiv de la politique étrangère de l'Iran. Il s'agit de réinstaurer partout où c'est possible la légitimité islamique, exprimée en termes chiites. L'hostilité de l'empire Ottoman, défenseur de l'orthodoxie sunnite, a arrêté le rayonnement politique et culturel de l'Iran vers l'Ouest à peu près à ses frontières actuelles, faisant de ce pays un monde à part et l'empêchant de jouer un rôle dominant dans la région. Maintenant, l'Iran Chiite se sent le vent en poupe.

C'est d'abord vers l'Irak et le Liban que la propagande khomeiniste est dirigée. Dans ces deux pays en effet, les Chiites n'ont que de mauvais souvenirs de la domination sunnite. En Irak, ils sont majoritaires (60%) et au Liban ils sont la plus forte communauté musulmane avec une démographie dynamique : le terrain est donc à priori favorable.

L'enjeu en vaut également la peine : l'Irak est la clé d'une pénétration plus large vers le monde arabe, du Golfe à la Syrie en passant par l'Arabie et la Jordanie. Les iraniens peuvent donc espérer que ce verrou leur ouvrira l'horizon convoité pour leur révolution. Quant au Liban d'accès facile en raison de sa décomposition et, jusqu'à ces derniers temps, de la complaisance syrienne c'est aussi le lieu où l'on peut concrétiser le plus aisément la lutte armée contre Israël et contre l'Occident. En s'y montrant présents à l'avant-garde, les iraniens prouvent aux musulmans encore sceptiques la sincérité de leur engagement et de leur propagande.

Le jeu régional risque d'en être gravement affecté, au Liban, devant le dynamisme des Chiites et du Hesbollah, dans tous les camps, chez tous les intervenants, l'inquiétude monte...

o°o

Le Liban convoité est devenu un simple "objet" de l'histoire. Son territoire et ses communautés ne sont plus que des gages militaires et politiques dans le règlement des conflits régionaux, le conflit israélo-arabe principalement. Il constitue le terrain de manoeuvre des stratégies palestiniennes (à peu près éliminée aujourd'hui), syrienne-Israélienne et maintenant (c'est relativement nouveau) iranienne. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. restent en retrait. Le Liban par lui-même les intéresse peu ; ils s'y reposent, l'un sur Israël, l'autre sur la Syrie. Les communautés libanaises servent de pion et de chair à canon à ces grands intervenants régionaux.

Il est vrai, hélas, que les responsables de ces communautés ainsi que les chefs de clans et de milices ont été parfois pour leurs ressortissants de mauvais bergers, empressés qu'ils étaient, à l'occasion, à réclamer l'appui de l'étranger contre leurs propres compatriotes libanais...

Les solidarités communautaires (transfrontières) - notamment la solidarité sunnite dont bénéficiaient les palestiniens - se sont révélées plus fortes que l'allégeance à l'Etat national.

LA SALETTE FALLAVAUX

La conservation du patrimoine local
DE LA BONNE VOLONTE!

Cet été 1987, c'est l'association "Vivre à la Salette" qui a pris en charge bénévolement la remise en état du four banal reliant les hameaux de l'Eglise et du Serre. Il est remis complètement à neuf, toiture, crépissage, murs et portes.

Des volontaires se sont relayés pendant trois week-ends mettant en commun leurs capacités et associant à leur travail des plus jeunes pour décharger les tuiles, remplir les seaux de ciment, etc... Formidable formation pour eux que cet exemple de travail gratuit, collectif et utilitaire, le tout dans une ambiance amicale et joyeuse

Remercions l'association de cette remise en état qui servira à la fête et à la joie de tous, mais surtout à la conservation du patrimoine local.

Désormais, grâce à M. Jacquet et à ses ouvriers qui ont remis debout la ruine de la chapelle du hameau des Pras où il ne restait plus que les murs.

Elle se dresse fière à nouveau sur son promontoire d'où la vue est immense et plus que magnifique. Quant à la chapelle des Fallavaux ce sont les habitants de ce hameau qui se relaient pour terminer la voûte à l'intérieur.

Bravo à tous.

Article paru dans le Dauphiné Libéré
du Dimanche 23 Août 1987



La chapelle des Pras

--:--:--:--:--

COURS DE KARATE

A partir du vendredi 25 septembre, de 19h. à 21h. à la salle polyvalente de Corps, des cours de KARATE seront proposés à tous- (en dehors des cours scolaires du contrat bleu).

Pour tous renseignements, s'adresser : Coiffure de Corps,
Tél. 76.30.00.68.

--:--:--:--:--

LA FETE DU LAC

La fête annuelle du 15 août à la plage du Sautet a connu un énorme succès.

Dès le matin, une trentaine de participants prenaient le départ de la course pédestre : Corps, la plage, Corps, avec l'arrivée devant l'office du Tourisme. L'après midi avait un programme très chargé avec : régates de planches à voiles, traversée du lac à la nage, démonstration de sauvetage avec les chiens Terre-neuve, tournoi de volley, jeux de plage etc...

De nombreux spectateurs avaient envahis la plage, et encourageaient les concurrents.

Le soir le feu d'artifice nautique avait attiré une énorme foule de vacanciers et d'habitants de toute la région qui ont apprécié ce divertissement suivi d'un bal.

Le temps chaud et ensoleillé a contribué à la réussite de cette fête.

RESULTATS -

Corps- La Sautet Corps (7km 500) I Denis Marronfolly (A.L. Echirolles) 24'37"; 2 Laurent Smaghe (Sainte-Luce) 24'55"; 3 Philippe Smaghe 28'10"; 4 Jérôme Cézard (Grenoble) 1^o minime 29'02"; 5 Smaghe Frédéric (Sainte-Luce); 6 J.L. Frenoy (1^o local); 7 Mysson Alain (L.V.T.); 8 Logut Daniel; 9 Blouez Anthony (L.V.T. 1^o cadet); 10 Martinatti Jourdan (Corps); 11 J.P. Proiron (Corps); 12 Olivier Clément (62); 13 Arminion (59); 18 Rudy Dadeale (Corps) 11 ans le plus jeune, Pierre Vabre 1^o V.2; 20 Michel Smaghe (2^o femme) etc...

Traversée du Lac -à la nage (800m) :

I Zgur David les 0,800 km en 8'40" (dauphin mathéysiens); 2 Didier Moreau 8'52"; 3 Zgur Anrhone 9'18"; 4 Moracchioli Fabrice la Mure) 5 Christian Sylvi.

I dame Estelle Pauly 12'09"; 2 dame Sandra Jovaville; 3 Chirstine Smaghe.



Sauvetage en lac avec les Terres-Neuves.

Kermesse du club du 3^o âge

Le dimanche 9 août, la traditionnelle kermesse du club du 3^o âge, s'est déroulée, à la Salle des Fêtes (le temps incertain du matin avait nécessité de se mettre à l'abri). Cette fête a obtenu son succès habituel avec la Roue du Bonheur, les enveloppes surprises, la pêche à la ligne, la tombola, le panier, le jambon, Buffet, Buvette, etc... il y avait des distractions pour les petits et les grands.

Le tirage de la tombola a donné le résultat suivant :

- 1^o lot I jeté de lit N^o 628 Mme Sibert
 - 2^o " I cafetière électrique n^o 427 Mme Heimmer
 - 3^o " I pendule N^o 372 Mr Galvain Camille
 - 4^o " I Tableau de Darrell Schmitt N^o 776 Mr Marcou
 - 5^o " I I fauteuil n^o 370 Mme Schaller n^o
 - 6^o " I I fauteuil n^o 663 Mr Gaspard
 - 7^o " I lampe de chevet N^o 327 Mr Savoye Pellafol
 - 8^o " I I montre N^o 442 Mme Eymard Alice
 - 9^o " I montre n^o 484 Mr Davin Paul
 - 10^o " I Lampe de chevet n^o 768 Jourdan Josette etc...
- 119 lots ont été distribués.

Hauteur d'accrochage du jambon : 2m 59
Poids ----- " : 5k 550
Il a été partagé entre Roxane et Gaspard.

RECITAL D'ORGUE A L'EGLISE

Le lundi 24 août, en soirée, à l'église, Mr Jean Milcent organiste au Sa nctuaire de la Salette, a offert à la population de Corps, un concert d'orgue.

Le programme varié, comportant des morceaux de différents compositeurs : J.S. Bach, Albinoni, Vierne etc. était présenté et admirablement commenté avant d'être joué par Mr Milcent.

Le nombreux public après avoir écouté avec recueillement ces oeuvres célèbres a fait une ovation à cet artiste et souhaite avoir le plaisir de l'entendre à nouveau. Ce souhait devrait se réaliser, Mr Jean Milcent étant installé à Corps avec son épouse et ses deux filles, depuis quelques mois, prévoit déjà d'autres récitals.



Vieilles familles de CORPS

A la demande de M^{lle} Yvonne Bernard, vous trouverez dans les pages suivantes, les recherches généalogiques effectuées par M. Jean Gueydan sur la famille Bernard (branche paternelle) et Roux, De Roux (branche maternelle).

Ces renseignements concernent aussi, tous ceux qui ont le même patronyme et qui peuvent eux aussi retrouver leurs ascendants.

En ce moment M. Gueydan prépare La généalogie de la famille Barbe, à la demande de Mme Yvonne Guillome et de la famille Dumas à la demande de Mme Anna Dumas.

Suivront les familles Calvat, Gauthier, à la demande de Mme Jacqueline Dybich.

VIEILLES FAMILLES DE CORPS (AVANT 1740) : BERNARD

↓
? ↓
JEAN, ° 1630; cordonnier; prot, abj 29.9.1685
x prot Geneviève Miard, ° 1639; prot, abj 29.9.1685

Enfants :

- David, ° 1675, + ap 1685
- Suzanne, ° 1677, + ap 1685
- Suzanne, ° 1680, + ap 1685
- Moyse, b prot 21.9.1683, + av 1685
- Marie, b cath 30.9.1686
- Jean, b cath 8.12.1692, journalier, x Catherine Vachier
d'où : Catherine, ° 4.11.1740

NON RATTACHES :

- JEAN; p 1635
- ANTOINETTE, ° 1611, + 19.10.1691, 80 ans
x av 1659 Pierre Louys
- MARIE; hab La Salle en Beaumont; m 1649
- MARIE, hab Grenouillet, Entraigues
-x- François Poncet, hab Le Villard, Entraigues
d'où : -- Marie Poncet, ° C 10.7.1721

VIEILLES FAMILLES DE CORPS (AVANT 1740) : ROUX

↓
?
↓
CHARLES, °av 1600; + 2.6.1622
x Jane Lagier

↓
HONORE, ° 26.11.1618

↓
?
↓
PIERRE, hab Les Chanets, °av 1603; + ap 1653
x Marguerite Andrieu

↓
Enfants :
- Catherine, °22.11.1621
- Mathieu, qui suit
- Claude (f) °2.8.1633
- Claude (h) °25.6.1634

↓
MATHIEU, hab Les Chanets, marchand Le Castinoz puis ménager C, tailleur C
x Marguerite Maréchal

↓
Enfants :
- Elisabeth, °8.1.1671, x 27.6.1707 François Abonnel
- Suzanne, ° ? , + 3.3.1707
- Pierre, ° ? , + ap 1707

↓
?
↓
CLAUDE, laboureur Les Couvats, Aubessaigne; ° av 1647, + ap 1707

↓
ANDRE, p en 1707

↓
?
↓
JEAN, hab Le Chenet, St Jullien en Champsaur; °av 1697
x Madeleine Robert

↓
DOMINIQUE (h)
x 26.10.1733 Agathe Vachier

?

↓

ISAC, hab St Bonnet; °av 1697, + ap 1733
x Anne Gautier

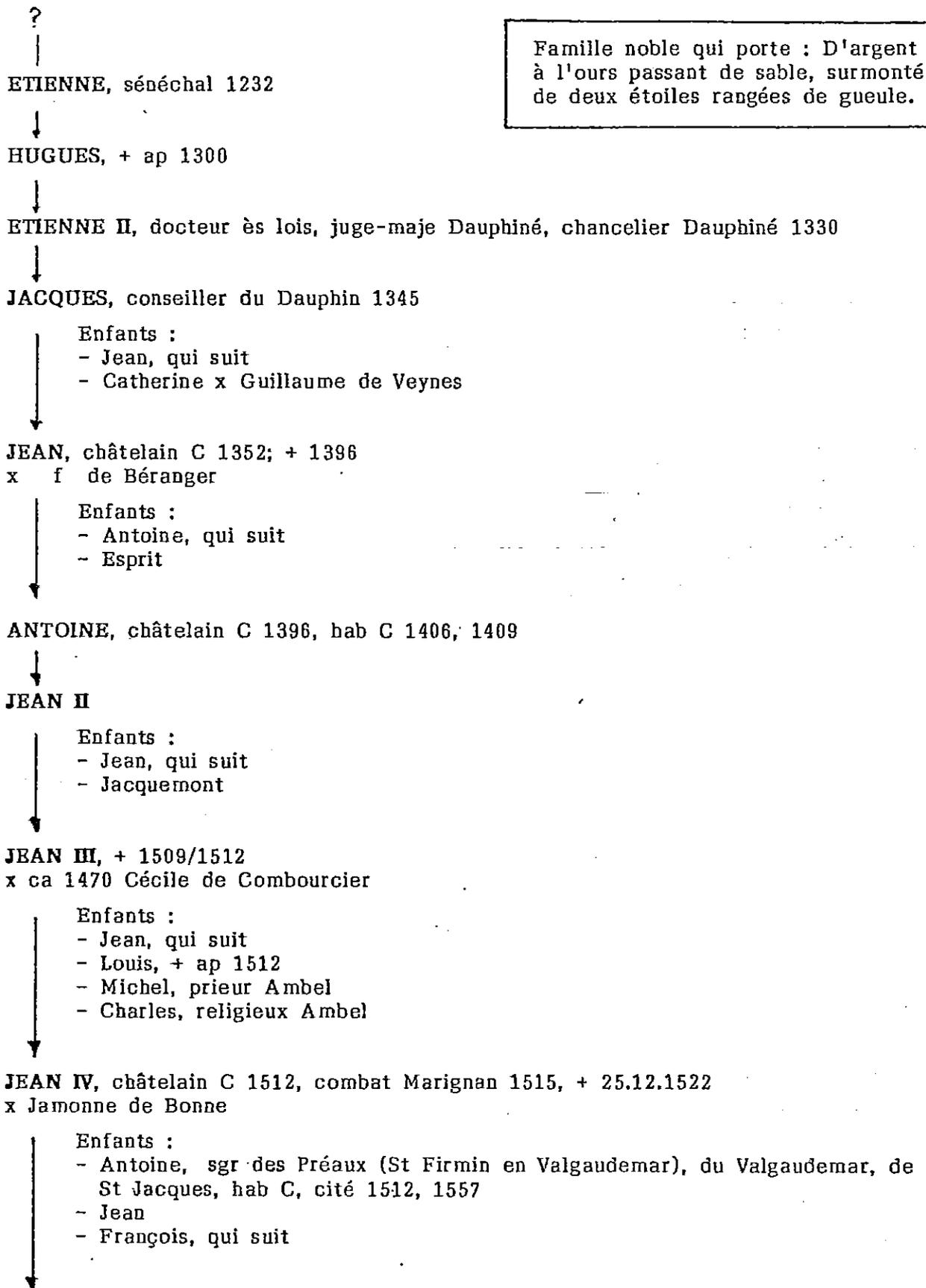
↓

CATHERINE (s), x 14.4.1733 Jacques Baret

Non rattachés

- JEAN, not 1466
- JEANNE, x av 1657 Pierre Bonthoux; + ap 1662
- MICHEL, p 1636
- ANDRE, p 1678
- MARGUERITE, °1640, prot; abj 1.10.1685
x av 1676 Louis-Etienne Genevoix, marchand C, prot, abj 1.10.1685
- MARGUERITE, °av 1700, + ap 1716
x François Begou, hab diocèse Die
- CATHERINE, ° av 1707, + ap 1723
x Louis Auvergne, hab C

VIELLES FAMILLES DE CORPS (AVANT 1740) : de ROUX



FRANCOIS, châtelain C, maître des requêtes; ° ca 1500
x Jeanne Falize

Enfants:
- Pierre, qui suit
- Jean
- Jeanne

↓
PIERRE, sgr Bethons
x 13.4.1567 Catherine de Verdonnay

Enfants :
- Antoine
- Philippe, qui suit
- f

↓
PHILIPPE, sgr La Tour, conseiller Parlement Grenoble
x 1.7.1600 Marguerite de Burillon

Enfants :
- Etienne, qui suit
- Antoine, conseiller Parlement Grenoble
- Isabeau x Prunier de Lempis

La famille prend alors le
nom de ROUX-DEAGENT
DE PONTHERIEU et
porte : D'azur au chevron
d'argent accompagné de
trois étoiles d'or.

↓
ETIENNE, sgr Morges, Tréminis, St Jean d'Hérans conseiller Parlement Grenoble
x 30.1.1633 Catherine Déagent, fa Guichard

Enfants :
- Charles, hab C 1667
- h
- h
- h
- h
- h
- François, qui suit
- f
- f
- f
- f
- f
- f

↓
FRANCOIS, sgr Morges, St Jean d'Hérans
x Marguerite de Virieu de Pontherieu

Enfants :
- Claude-Etienne, qui suit
- x
- x
- x

↓
CLAUDE-ETIENNE, comte de Morges 12.5.1731, sgr Alvère, Torchefelon, Fontanieu
x 1732 Marie-Victoire de La Brisse

?

FRANCOIS, sgr des Préaux; + av 1619
x 20.6.1559 Honorée de La Plane; + ap 1631

- Enfants :
- Jacques, qui suit
 - Jean, sgr des Préaux; + C 20.1.1622
 - Louis; + ap 1623
 - François
 - Honoré, prieur Toune
 - Anne; + C 30.4.1622
 - Marie; + ap 1623

JACQUES, sgr des Préaux; + 1634/1637
x Anne du Faure, fa Pierre x Isabeau Eyssautier; ° Gap; test 21.12.1655 (x 2/ 4.4.1637
Balthazar Poncet)

- Enfants :
- Anne; ° av 1628; + ap 1632
 - Honorade ° C 12.3.1631
 - Marie; ° C 6.12.1634

?

JEAN-LOUIS, ° ca 1620, sgr Molines, hab C ; + 1667/1669
x ca 1640 Marguerite de Gras; ° 1621; + C 28.1.1691

- Enfants :
- Charles, qui suit
 - Anne, hab C, + ap 1672

CHARLES, sgr des Préaux, hab C ; ° C 22.9.1645; + C 22.12.1705
x ca 1675 Anne des Rieux de La Guerle; ° 1656; + C 20.11.1726

- Enfants :
- Alexandre, sgr des Préaux; ° C 1.5.1679
 - Jacques, ° C 26.6.1680
 - Alexandre, ° C 14.8.1683; + C 26.10.1706
 - Charles, ° C 27.7.1685; + C 4.2.1686
 - Charles, ° C 1.12.1686; + C 7.12.1686
 - Angélique, ° C 16.12.1687; x 1/ 4.4.1712 Etienne de Galvain
x 2/ 7.6.1715 Jean de Colvain
x 3/ 15.5.1727 Pierre-Siméond des Pons
 - Charles, ° 23.10.1689; + ap 1706
 - Marguerite, ° C 31.3.1692; + C 5.4.1692
 - Claude (h), ° C 23.8.1693
 - Antoine, ° C 12.9.1694
 - François, ° ? ; + ap 1698
 - h , ° C 29.8.1699, + C 29.8.1699

?
↓
JEAN, °ca 1620, hab Laley
x Elisabeth Galvin
↓
PIERRE, ° Les Vassiers, b C 9.1.1659

Non rattachés :

PIERRE, vi-bailli 1386

LA VISITE DES BRETONS

Le dernier Week-end de juin, la commune de Corps recevait une délégation de la commune de Plouec du Trieux (Côtes du Nord), composée de huit personnes dont Mr LEROUX, Maire et Conseiller Général, Mr GUEZENNEC, adjoint, Mr KERBELLEC, directeur de l'école Primaire et des représentants du Comité de Parents d'élèves, du club du 3^o âge et de différentes Associations.

Le Docteur Gérard CCARDIN, Nicole GALVAIN et Gisèle ROUX leur ont servi de guides pour visiter Corps, Super-Devoluy, la Joue du Loup, le Sanctuaire de la Salette, le Village de Vacances etc...

Ils ont rencontré Mme TEMPLIER, directrice de l'école Primaire qui doit se rendre avec sa classe au mois de septembre à Plouec du Trieux, l'Association de Parents d'élèves et le club du 3^o âge.

Le dimanche à midi, ils ont assisté à la remise des prix des Villages fleuris, ont participé à l'apéritif offert en leur honneur et écouté les chants bretons interprétés par la chorale.

Cette délégation très sympathique reprenait la route de la Bretagne, le dimanche après-midi et semblait avoir été séduite par la beauté du paysage de la région.

-:-:-:-:-

CHAMPION DE FRANCE

Aux derniers Championnats de FRANCE, qui viennent de se dérouler à ANNECY, Damian THOUVIER fils de Jacques et Danièle THOUVIER, petit fils de Madama Suzanne BLANCHARD a été champion de France de voile de sa catégorie.

Madame Yvonne COSTA, demeurant, route de Mens à Corps et y résidant depuis mai 1953. Désire porter à votre connaissance ce qui suit :

Bien que n'étant pas abonnée au "Petit Corpatus" j'ai quand même le plaisir de le lire grâce à la gentillesse de Mme Bondarnaud ma voisine.

Je voudrais tout d'abord vous faire part de la naissance de mes deux petits enfants en 1987 : Anaïs, au foyer de Sylvain Costa et Sylvie Félix, née le 21 janvier.

Arnaud au foyer de Gil. Co sta et Brigitte Jasserand né le 5 avril.

Et ensuite de vous signaler que Mme Didier des Moras, maman de Robert Didier et belle-mère d'Yvette Blanc de Corps est l'arrière; arrière grand'mère d'Anaïs qui fait donc partie de 5 générations toujours vivantes. Je pense qu'un fait aussi rare méritait d'être porté à la connaissance de tous ceux qui connaissent bien les familles Didier et Blanc qui font certainement partie des anciennes familles de Corps et de ses environs.

-:-:-:-:-
LE MOT DE LA REDACTION

Cet article transmis par Mme Yvonne COSTA, m'incite à la réflexion. Effectivement ces 2 naissances et certainement d'autres auraient dues figurer dans les précédents numéros du "Petit Corpatus" à la rubrique "Carnet du jour" tant appréciée par les lecteurs résidant loin de Corps ainsi qu'e des corpatus désirant connaître les événements heureux ou malheureux des familles connues.

Malheureusement l'information ne parvient pas toujours jusqu'à la rédaction du Petit Corpatus.

Cela a été le cas pour les naissances d'Anaïs et Arnaud Costa, Pauline Siakowski et de Guillaume Grosso, les parents ne résidant pas à Corps, l'avis officiel de l'état civil n'arrive pas en Mairie (Ière source d'information) et la rumeur publique ne nous a pas atteint.

Nous nous en excusons auprès des familles, mais surtout, nous recommandons à nos lecteurs et à leurs amis de faire passer leurs annonces à Mme Juliette ARBOUET, Mlle Yvonne BERNARD ou à moi-même, ou mieux encore de faire un petit article, en toute simplicité, comme l'a fait Mme Yvonne COSTA, heureuse grand mère. Les lecteurs du Petit Corpatus pourront partager vos joies et vos peines.

G. ROUX

DISTINCTION

Monsieur et Madame MARY Léon ont le plaisir de vous faire savoir que leur petit fils Raphaël CHARLES est champion de l'Isère de boules Lyonnaises en catégorie minime, depuis le 21 juin 1987, à la Côte Saint André.

La quadrette était formée de GALLAND Sébastien et Nicolas, TISSOT Erio et CHARLES Raphaël.

Leur Président Michel COTTE et leur manager Monsieur GALLAND Bruno de la JOYEUSE BOULE D'EYBENS.

CARNET ROSE

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de :
Marjorie, fille de Françoise et Jean-François Rostaing, petite fille de
Mme Raymonde Rostaing;
Guillaume, fils de Jacky et Maryline Grosse,
et petit fils de Mr et Mme Emile PORCERC.

Pauline, fille de Christian et Véronique Siakowski, petite fille
de Mr et Mme Eugène Pellegrin.

Romain, fils de Geneviève et d'Edmond Rochas, petite fille de Mme
Jeannette Rochas, arrière petite fille de Mme Madeleine
Rochas et de Mme Marguerite Peytard.

Anaïs, fille de Sylvie Félix et Sylvain Costa, petit fils de Mme Yvonne
Costa, arrière, arrière petite fille de Mme Didier des Moras.

Arnaud, fils de Brigitte Jasserand et de Gil Costa, petit fils de Mme
Yvonne Costa;

Benjamin, fils de Corine Cattala et Patrick Guillome, petit fils de
Georges et Yvonne Guillome, née Barbe.

Tous nos compliments aux neureux parents et nos meilleurs voeux
pour les bébés.

--:--:--:--:--:--

CARNET BLANC

Nous avons la joie d'annoncer le mariage de :

Régine DAVIN et Daniel CHAIX, fils de Guy et Yvette CHAIX, née ACHARD;

Sylvie BONNET et Eric BALME, notre sympathique pharmacien;

Martine LACARTE et Pascal EYMARD, fils de Mr et Mme Georges EYMARD.

Sincères félicitations et meilleurs voeux de bonheur aux jeunes
époux.

--:--:--:--:--:--

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

Alphonsine PEDRONO, née PRA, soeur et belle-soeur de Mme et Mr Joseph
PRA et de Mme Augustine PRA.

Marie JOURDAN, mère et belle-mère d'Augusta et Josette JOURDAN, grand
mère de Chantal et Jean-Luc MOUTIN, Claude et Sylvie
Jourdan et de Brigitte et Gérard GONSOLIN.

Mme Robert JOGUE, née Anita PELLETIER, épouse de Mr Robert JOgue,

Nous prenons part à la douleur de leur famille et leur adressons
nos sincères condoléances.

--:--:--:--:--:--

RALLYE DE L'EMPEREUR

La 2ème édition du Rallye de l'empereur réservé aux voitures
anciennes, sera de passage à Corps, le samedi 12 septembre, de midi à
14h. place Napoléon.

Le calendrier de l'année scolaire 87-88

Le retour des « petites vacances »

LES calendriers des vacances scolaires réservent chaque année leurs surprises. Le calendrier retenu pour 1987-1988 ne fait pas exception et tranche nettement avec celui de l'an dernier. Les « petites vacances », comme la Toussaint et les congés d'hiver, qui avaient été rallongées par M. Jean-Pierre Chevènement, raccourcissent à nouveau, avec huit jours au lieu de onze en automne et dix jours au lieu de quinze en hiver. En revanche, les vacances d'été ont gagné une semaine supplémentaire puisque la rentrée se fera, cette année, le 8 septembre au lieu du 3 septembre en 1986. Mais quels que soient les changements qui interviennent tous les ans dans le calendrier, la période de travail reste la même : 35 semaines au total.

Enfin, le calendrier de M. René Monory marque le retour de trois zones géographiques pour les vacances de février qui ont été ainsi fixées :

● La zone I comprend les académies de Paris, Créteil et Versailles.

● La zone II comprend les académies de Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice et Rennes.

● La zone III comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Voici le calendrier des vacances scolaires 1987-1988 pour les zones I, II et III ainsi que pour la Corse :

Rentrée des classes le 8 septembre pour les zones I, II et III, et le 15 septembre pour la Corse.

VACANCES D'AUTOMNE (TOUSSAINT) :

Zones I, II et III : Du samedi 31 octobre 1987 après la classe au lundi 9 novembre au matin.

Corse : Du samedi 31 octobre 1987 après la classe au jeudi 5 novembre au matin.

VACANCES DE NOËL :

Zones I, II, III et Corse : Du samedi 19 décembre 1987 après la classe au lundi 4 janvier 1988 au matin.

VACANCES DE FÉVRIER :

Zone I : Du jeudi 4 février après la classe au lundi 15 février au matin.

Zone II : Du jeudi 11 février après la classe au lundi 22 février au matin.

Zone III : Du jeudi 18 février après la classe au lundi 29 février au matin.

Corse : Du samedi 13 février après la classe au lundi 22 février au matin.

VACANCES DE PRINTEMPS (PAQUES) :

Zone I : Du samedi 28 mars après la classe au lundi 11 avril au matin.

Zones II et III : Du vendredi 1^{er} avril après la classe au lundi 18 avril au matin.

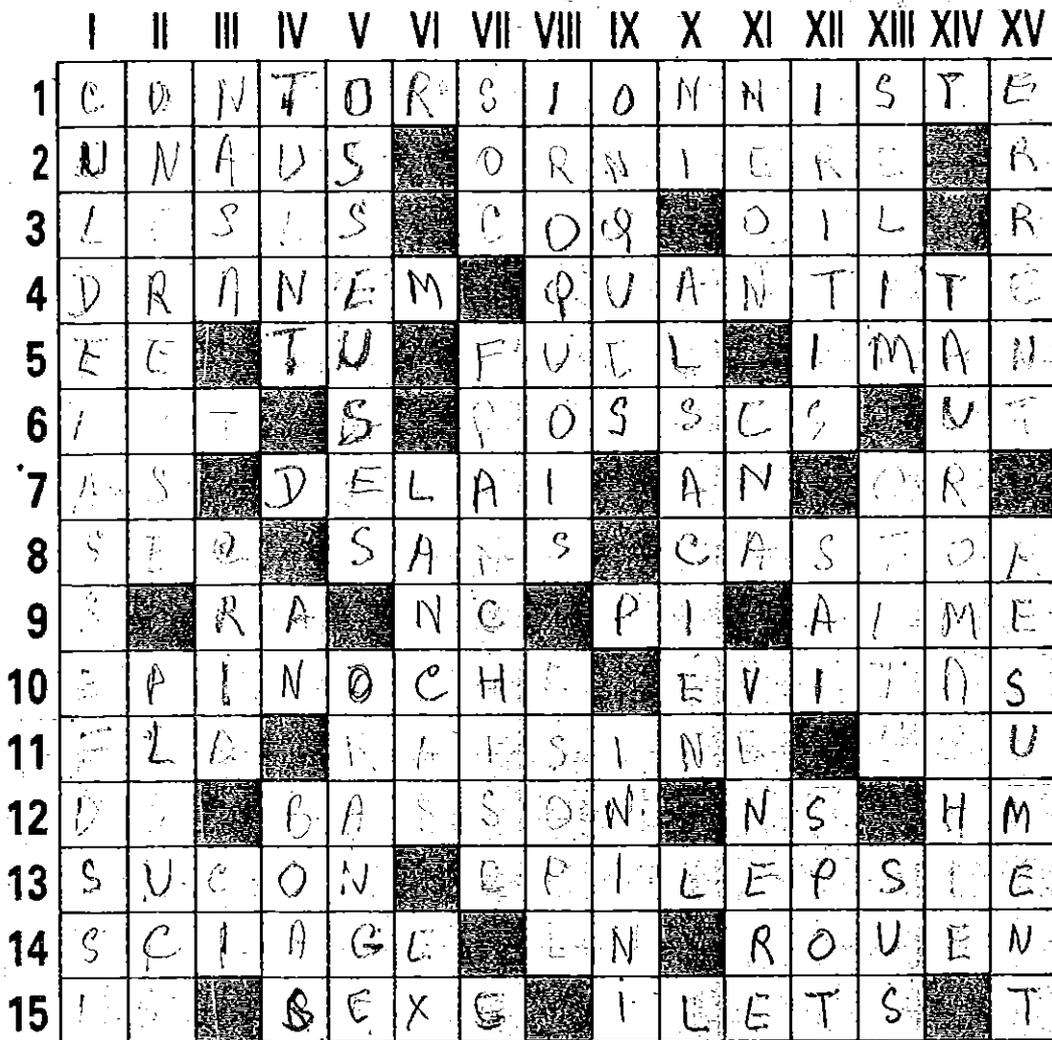
Corse : Du samedi 2 avril après la classe au lundi 18 avril au matin.

VACANCES D'ÉTÉ :

Zones I, II, III et Corse : A partir du jeudi 30 juin après la classe.

paru dans le Dauphine libre du 1.09.87

MOTS CROISES



HORIZONTALEMENT

1. Homme-caoutchouc — 2. Edentés. Trace de roues — 3. Détroussés. Maître-queux. Vieille langue — 4. Célèbre fantaisiste du temps passé. Grand nombre — 5. En été. Pronom familier. Combustible. Ministre du culte musulman — 6. Espoir de footballeur. Haridelles. Sa clé est peu utilisée — 7. Existe en quatre couleurs. Prolongation. Mesure de temps. Valeur du silence — 8. Sans réponse. Préposition privative. Rongeur bâtisseur — 9. Dieu égyptien. Le bout du banc. Lettre grecque utile aux calculateurs. Chéri — 10. Poisson constructeur de nid. Esquiva — 11. Coup double. Confiture à base de raisin. Sonnaît dans l'escarcelle — 12. Lac pyrénéen. Fait partie des haut-bois. Sigle religieux. Initiales de l'auteur de « Sans famille » — 13. Utile sur une piqûre de guêpe. Affection qui provoque des convulsions — 14. Bois coupé dans sa longueur. Préposition. Port fluvial — 15. Après le docteur. Différence entre êtres humains. Petits bouts d'îles.

VERTICALEMENT

I. Cachot souterrain (4 mots) — II. Chère. Péquenots — III. Elle envoie des hommes dans l'espace. Vociféra. Pas là — IV. Descendent. Divisible par 12 et 52. Serrent de très près ceux qu'ils désirent — V. Squelettiques. Ne manque pas de jus — VI. Propulsas. Du passé — VII. Accessoire de charrue. Sincérité — VIII. Porte-plumes. Vieux fabuliste qui inspira La Fontaine — IX. Jamais du passé. Cours de Guyane — X. Négation. Habitant d'une belle province de France — XI. Fournit une lumière rouge. Pépinière de grosses têtes. Adoré — XII. Affection qu'on a à l'œil. Capucin. Projecteur — XIII. Nom de sultans ottomans. Enflamme l'oreille. Connus — XIV. Passion des aficionados — XV. Flânent. Abrègent.



Solution en
page: Cuisine.